Rappel sur la fermeture automatique annuelle des fonctions « arbitre » en anomalie

(arbitres sans dates de recyclage 26/27
ou sans date de validation du dossier médical 26/27)

Thématique :	☐ **Présidence** ☐ **Administration et Finances** ☐ **Haut Niveau** ☒ **Formation & Emploi** ☐ **Marque**	☐ **Clubs et Territoires** ☐ **Compétitions** ☐ **Affaires juridiques et Institutionnelles** ☐ **Développement** ☐ **Filiales**
Destinataires :	☐ **Comités** ☐ **Ligues** ☐ **Ligues et Comités**	☒ **Ligues, Comités et Clubs** ☐ **CTS**
Nombre de pièces jointes :		
☐ **Information** ☒ **Echéance de réponse : 29 novembre 2026**		

Comme chaque saison, un certain nombre d'arbitres ne reprennent pas leur activité. D'autres arbitres restent actifs et leurs dates de recyclage et de validation de dossier médical (si requis) doivent obligatoirement être renseignées sur FBI pour la saison 2026-2027.

Fermeture automatique des fonctions d'arbitres
Les stages de revalidation de début de saison ainsi que les stages de recyclage et tests de rattrapage sont en principe tous terminés.
Les données concernant le recyclage et la validation médicale de chaque arbitre (si requise) ont dû être renseignées sur FBI.

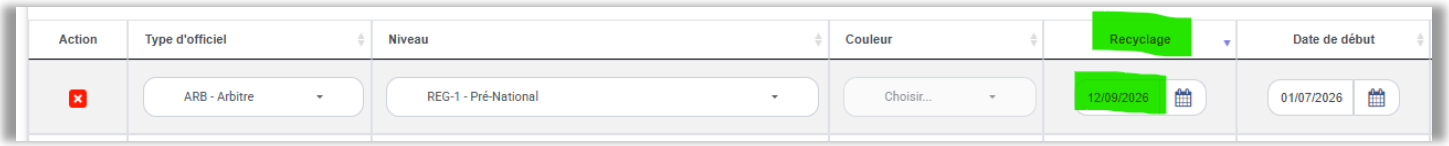
En conséquence, comme chaque saison à cette époque, afin de clôturer l'activité des arbitres non revalidés et/ou de protéger les arbitres non en règle médicalement, toutes les fonctions d'arbitres (hors arbitres club et stagiaires départementaux) dont :
- soit la date de recyclage n'a pas été renseignée sur FBI pour la saison 2026-2027, …
- soit la date de validation du dossier médical arbitre (si requise, notamment pour les arbitres ayant 40 ans au 1er janvier 2027, c'est-à-dire nés en 1987 et avant) n'a pas été renseignée sur FBI, …

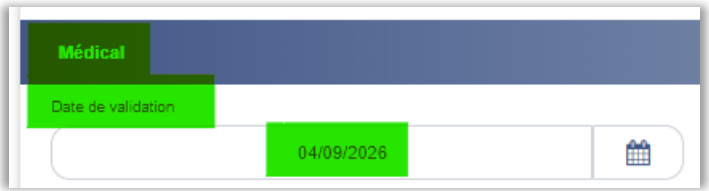
… vont être fermées automatiquement chaque semaine à compter du 29 novembre 2026**.**

A ce jour, 2.840 fonctions d'arbitres officiels sur les 8.188 actuellement enregistrées sont susceptibles d'être fermées pour l'un ou l'autre de ces deux motifs.

- 6% des arbitres pour une **date de validation de dossier médical manquante ou obsolète** (elle doit être postérieure au 01/06/2026)
- 28% des arbitres pour une **date de recyclage manquante ou obsolète** (elle doit être postérieure au 01/07/2026)

Ces dates sont à saisir dans l'onglet « Licence / Officiels » de l'arbitre sur FBI, sur la ligne de du niveau en cours de l'arbitre et dans le pavé « Médical » de ce même onglet.





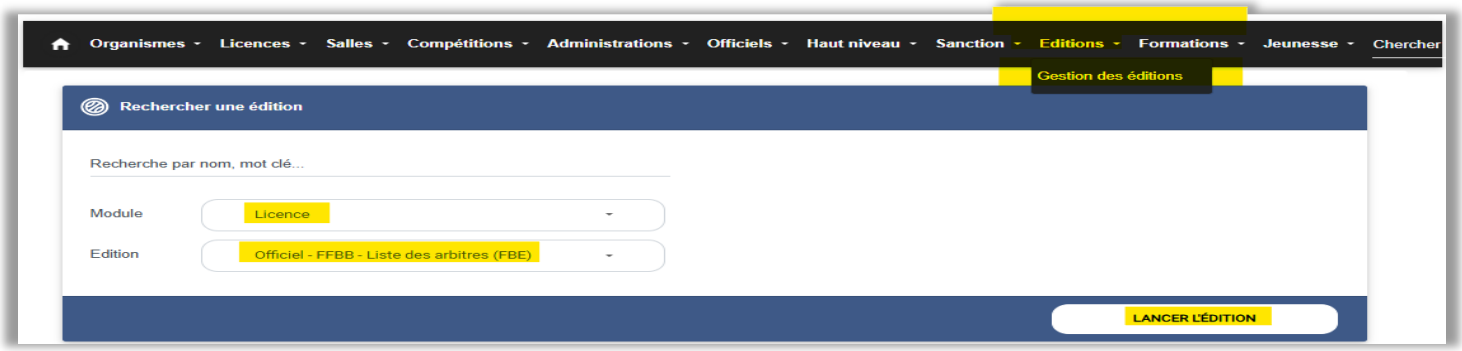
Les comités et les Ligues sont donc invités à **consulter la liste de leurs arbitres**, à **mettre à jour les données manquantes, et clôturer les fonctions des arbitres inactifs** (renseigner une date de fin aux fonctions des arbitres inactifs) avant la fermeture automatique prochaine des fonctions des arbitres en anomalie.

Pour rappel, les arbitres « Club » et « Stagiaires Départementaux » ne sont pas sujets au recyclage et les arbitres réussissant l'examen départemental en cours de saison ne sont pas non plus concernés par le recyclage ou par les contraintes médicales autres que celles concernant l'arbitre club.
En revanche, tous les arbitres départementaux ou régionaux actifs doivent avoir une date de recyclage valide pour la saison en cours (postérieure au 1er juillet 2026), et ceux d'entre eux de 40 ans et plus (nés en 1987 et avant) sont soumis au dossier médical spécifique arbitre.

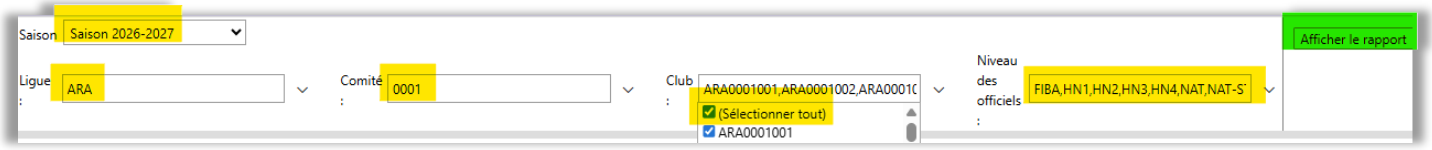
Ces démarches sont aussi utiles pour obtenir une vision claire de l'évolution statistique de nos effectifs en arbitres actifs et objectiver des bénéfices du Pacte Officiels #TousEngages.

Contrôle de la situation des arbitres

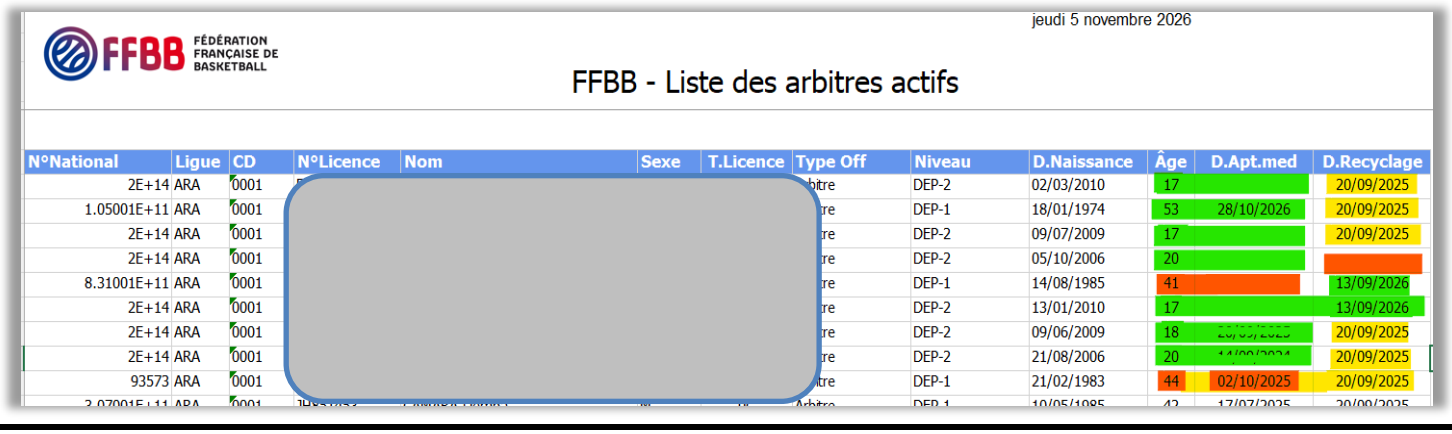
Le contrôle des dates de recyclages et dates de validation du dossier médical des arbitres est disponible sur FBI via l'onglet « Edition / Gestion des Editions, puis en validant : Module : « Licences » / Edition : « Officiels – FFBB - Liste des arbitres (FBE) » :



Renseigner ensuite : La Ligue, le Comité, « sélectionner tout (tous les clubs) » et le niveau des officiels recherchés (exclure les arbitres CLUBF, CLUB et DEP-STG). Puis cliquer sur « Lancer l'édition ».



Dans l'exemple anonymisé ci-dessous, on a surligné en rouge **les données manquantes** et en jaune **les dates de recyclage ou de dossier médical obsolètes** de certains arbitres d'un comité.
Les fonctions des arbitres avec des lignes surlignées en rouge ou jaune devraient être fermées automatiquement prochainement si des dates valides ne sont pas renseignées avant le 29 novembre 2026.
Un seul arbitre dans l'exemple ci-dessous est actuellement en règle (tout en vert) pour la saison en cours. Les fonctions des 9 autres arbitres seront fermées si les dates requises ne sont pas renseignées ou mises à jour.
Note : un arbitre départemental doit obligatoirement avoir une date de recyclage même si le comité n'a pas pu en organiser. Cette date doit correspondre alors à la date de réengagement de l'arbitre à officier pour la saison en cours.



N°National	Ligue	CD	N°Licence	Nom	Sexe	T.Licence	Type Off	Niveau	D.Naissance	Âge	D.Apt.med	D.Recyclage
2E+14	ARA	0001	[redacted]				bitre	DEP-2	02/03/2010	17		20/09/2025
1.05001E+11	ARA	0001					tre	DEP-1	18/01/1974	53	28/10/2026	20/09/2025
2E+14	ARA	0001					tre	DEP-2	09/07/2009	17		20/09/2025
2E+14	ARA	0001					tre	DEP-2	05/10/2006	20		
8.31001E+11	ARA	0001					tre	DEP-1	14/08/1985	41		13/09/2026
2E+14	ARA	0001					tre	DEP-2	13/01/2010	17		13/09/2026
2E+14	ARA	0001					tre	DEP-2	09/06/2009	18		20/09/2025
2E+14	ARA	0001					tre	DEP-2	21/08/2006	20		20/09/2025
93573	ARA	0001					tre	DEP-1	21/02/1983	44	02/10/2025	20/09/2025
2.07001E+11	ARA	0001					Arbitre	DEP-1	10/05/1985	42	17/07/2025	20/09/2025

Modalités de réactivation des fonctions d'arbitres
En cas de fermeture de fonction (routine de fermeture automatique tous les lundis soir), pour la réactiver ultérieurement, le Comité ou la Ligue devront réouvrir la fonction de l'arbitre à partir de sa fiche licence, sans oublier de saisir son niveau, sa date de recyclage annuel et la date de validation de son dossier médical. A défaut la fonction sera à nouveau refermée automatiquement la semaine suivante.

Rappel aux comités pour les arbitres officiels âgés de 40 ans et plus (né en 1987 et avant)

Si les arbitres officiels de moins de 40 ans peuvent officier avec un simple certificat médical, les règles FFBB imposent à ceux **âgés de plus de 40 ans** de faire valider leur dossier médical arbitre auprès d'un médecin agréé.

Le comité ou la ligue sont chargés de renseigner la date de validation du dossier médical spécifique arbitre sur FBI. A défaut, ces arbitres ne doivent pas officier.

Contact : Bruno VAUTHIER E-mail : sfoff@ffbb.com

Rédacteur	Vérificateur	Approbateur
Bruno VAUTHIER Chargé de mission pour la formation des officiels	Claire DENDARY Directrice du Pôle Formation et Emploi	Th. BALESTRIERE Secrétaire Général
Référence	2026-11-06 NOTE LR CD CLUB 2-PFE-OFFICIELS - Fermeture des fonctions arbitre sans recyclage ou dossier médical à jour - VFIN	